



Louspoir

CONTRAT DE FAMILLE D'ACCUEIL

L'association Louspoir reste et restera le garant du bien-être de l'animal que vous gardez.

Tout changement de situation devra lui être communiqué.

Je soussignée Mme Pennucci Sandra agissant en qualité de Présidente de l'Association Louspoir dont le siège social se situe au 3207 Route de Saint-Blaise 06670 Levens – 06.59.38.46.32 – louspoir@gmail.com

Certifie avoir laissé en Famille d'accueil le :/...../.....

À Mr/MME :

Demeurant au:

Téléphone :

Adresse email :

Carte d'identité ou Passeport :

L'animal suivant :

Chien

Chat

Autre (Précisez) :

NOM :

Sexe :

Mâle

Femelle

Numéro de Puce électronique :



En étant famille d'accueil de cet animal nommé :

..... je m'engage à :

Article I : Lui fournir une bonne alimentation, adaptée à ses besoins (pas de nourriture de supermarché).

Article II : Lui fournir un environnement de vie adapté et agréable (pas de niche extérieure, pas de chenil)
L'animal doit dormir à l'intérieur.

Article III : Ne jamais lui infliger de mauvais traitement et lui fournir tous les soins nécessaires à sa bonne santé et à son bien être comme mentionné dans le code rural L 214-1.

Article IV : En cas de problème prévenir l'association.

Article V : En cas de changement de domicile, l'association Louspoir doit être prévenue.

Article VI : Accepte de recevoir d'éventuelles visites de futurs adoptants.

Article VII : Ne pas céder ou vendre l'animal sans l'avis conforme de l'association.

Article VIII : Le chien ne servira pas comme chien de garde, il ne sera pas utilisé comme chien de défense.

Article IX : Le chien recevra une éducation adaptée, sans violence (type éducation positive), lui permettant de devenir un chien équilibré et sociable.

Article X : La famille d'accueil s'engage à fournir une activité, dépense physique et mentale adaptée répondant aux besoins du type de chien qu'il a en famille d'accueil.

Article XI : La famille d'accueil s'engage à fournir des nouvelles de l'animal à chaque demande de l'association.

Article XII : La famille d'accueil s'engage à ne pas enfreindre les législations de protection animale sous peine de poursuites judiciaires.

En cas de non-respect d'un ou des articles ci-dessus, l'association LOUSPOIR est en droit d'entreprendre des poursuites judiciaires et de saisir l'animal.

Fait en double exemplaire, à

Le,/...../.....

Mme PENNUCCI Sandra :
Présidente de l'association

Signature de la famille d'accueil :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)